

Eggs

Eggs were placed on the ICL on May 9, 1974 under the authority of Section 5(1)(b) of the Act. Beginning in 1989 the global import quotas, calculated on the basis of the percentage of the previous year's domestic shell egg production, have been increased from 0.675% to 1.647% for shell eggs, from 0.415% to 0.714% for egg products, liquid and frozen, and from 0.615% to 0.627% for egg powder. The global shell egg import quota for 1990 was 7,052,454 dozen. Permits were issued for 6,914,035 dozen. The quotas for egg powder and liquid or frozen eggs were 405,407 kg and 1,757,975 kg and permit issuance totalled 234,711 kg for egg powder and 1,686,962 kg for liquid eggs. While the basic quota is fixed, provision is made to issue import permits for eggs and egg products supplementary to the quotas to meet overall Canadian market needs. During 1990 no supplementary permits were issued for table eggs to meet market shortages. Supplementary permits for 1,506,846 kg of egg products were issued for market shortages. Companies requiring imported eggs or egg products for re-export are authorized import permits to bid competitively on the world market. Within this arrangement permits for 1,286,600 kg of egg whites and egg yolk were authorized for processing and re-export. Import permits are required for importing inedible egg products into Canada. Importation is subject to surveillance only and 1,000 kg were imported in 1990.

Oeufs

Les oeufs ont été placés sur la LMIC le 9 mai 1974 en vertu de l'article 5(1)b) de la Loi. En 1989 les contingents globaux d'importation, établis selon un pourcentage de la production d'oeufs en coquille de l'année précédente, sont passés de 0,675% à 1,647% pour les oeufs en coquille, de 0,415% à 0,714% pour les produits des oeufs (liquides et congelés) et de 0,615% à 0,627% pour les oeufs en poudre. Le contingent global d'importations d'oeufs en coquille était de 7 052 454 douzaines pour 1990. Des licences ont été délivrées pour 6 914 035 douzaines. Les contingents d'oeufs en poudre et d'oeufs liquides ou congelés étaient respectivement de 405 407 kg et de 1 757 975 kg. Des licences ont été délivrées pour 234 711 kg d'oeufs en poudre et 1 686 962 kg d'oeufs liquides. Bien que le contingent de base soit fixe, on prévoit la délivrance de licences pour importer des oeufs et des produits des oeufs en sus du contingent afin de répondre aux besoins globaux du marché canadien. En 1990 aucune licence supplémentaire n'a été délivrée pour l'importation d'oeufs de consommation afin de remédier à des insuffisances du marché. Des licences supplémentaires ont été autorisées pour l'importation de 1 506 846 kg de produits d'oeufs pour répondre aux besoins du marché. Les sociétés qui ont besoin d'oeufs importés ou de produits d'oeufs pour la réexportation se voient accorder des licences d'importation pour leur permettre de soutenir la concurrence sur le marché mondial. Dans le cadre de cet arrangement, des licences ont été accordées pour l'importation de 1 286 000 kg de blancs d'oeuf et de jaunes d'oeuf destinés à la transformation et à la réexportation. Des licences sont requises pour importer au Canada des produits d'oeufs non comestibles. L'importation n'est soumise qu'à surveillance 1 000 kg ont été importés en 1990.